

Bureau syndical du 13 juin 2019

DELIBERATION N° 2019-06-041
Demande de subvention pour deux postes de chargés de mission EcoScola ET
Textiles pour 3 ans

Nombre de membres 25			L'an deux mille dix-neuf, le treize juin à dix heures trente, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président le sept juin, s'est réunie dans les locaux du SYVADEC situés dans la zone artisanale, à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Madame Marie-Laurence SOTTY a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint le bureau peut valablement délibérer.
En exercice	Présents	Votants	
22	13	13	

Présents :

Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier, GUIDONI Pierre, GIORDANI Jean-Pierre, GIFFON Jean-Baptiste, VIVONI Ange-Pierre, MATTEI Jean-François, BERNARDI François et VALERY Jean-Noël.

Présentes :

Mesdames : SOTTY Marie-Laurence et ZUCCARELLI Marie.

Absents :

Madame : BATTESTINI Serena.

Messieurs : PAJANACCI Jean, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, FILONI François, HABANI Yohan, MICHELI Felix et DE MEYER Jean-Michel.

Certifié exécutoire,

après transmission en Préfecture le : 24/06/2019

et de la publication de l'acte le: 24/06/2019



Accusé de réception en préfecture
 02B-200009827-20190613-2019-06-
 041-DE
 Date de réception préfecture :

Madame Marie-Laurence, Vice-Présidente, et Monsieur Jean-Pierre Giordani, Vice-Président, exposent :

Depuis 2009, le SYVADEC prend des engagements forts pour contribuer à réduire la production de déchets et à augmenter leur valorisation. Ces engagements se sont formalisés notamment dans le programme local de prévention 2009-2014 et dans le programme TZDZG qui prendra fin en août 2019. En 2019, en adéquation avec les engagements qu'il a contractualisés dans la convention Etat-CdC-SYVADEC-EPCI pour la généralisation du tri à la source, le SYVADEC a décidé d'accélérer la mise en œuvre de ses actions de prévention et de déploiement du tri, en renforçant les moyens mobilisés tant sur le plan technique qu'humain.

Ainsi, il a été décidé d'accélérer sur les 3 ans à venir le déploiement du réseau de collecte des textiles et la généralisation du programme pédagogique EcoScola. Ces projets s'inscrivent dans la lignée de ce qui a été initiée dans le cadre du programme TZDZG.

- Concernant les Textiles, une évaluation du réseau actuel a été menée et a conduit à la décision de viser dès 2019 le ratio de 1 PAV pour 2 000 habitants initialement prévu fin 2020, et d'atteindre ou dépasser le ratio national de 1 PAV pour 1 500 habitants dès 2020. Cela représente l'implantation de plus d'une trentaine de nouvelles bornes chaque année, la gestion du lien avec les collectivités adhérentes et le renforcement des circuits de collecte réalisés en régie sur l'ensemble de l'île. Dans ce cadre, il est nécessaire pour le SYVADEC de pouvoir disposer d'un poste de chargé de mission dédié à cette thématique.

- Concernant le programme pédagogique EcoScola, l'ambition du SYVADEC est d'accompagner dès la rentrée de septembre 2019 plus de 40 écoles élémentaires ainsi que leurs cantines associées, contre 25 à 30 par an actuellement, afin d'atteindre de façon accélérée l'objectif d'une Eco Académie où toutes les écoles auront bénéficié de l'accompagnement. En complément, le SYVADEC s'est engagé dans le cadre du projet de convention avec le Rectorat à travailler au développement d'interventions adaptées aux collèges et lycées, ainsi qu'à mettre au point un module de maintien du programme EcoScola dans les écoles déjà labellisées. Pour mettre en œuvre cet accélération du programme sur les 3 années à venir, il est nécessaire de renforcer notre équipe par la création d'un troisième poste d'animateur EcoScola.

Afin d'accélérer le déploiement de ces deux opérations initiées dans le programme TZDZG, le SYVADEC sollicite l'aide de l'ADEME pour le financement de deux postes de chargés de mission sur une durée de 3 ans chacun et pour un montant de 24 000 € par chargé de mission et par an : un chargé de mission Textiles et un chargé de mission EcoScola soit 50 % du coût chargé.

Il est proposé aux membres du bureau d'approuver le plan de financement, d'autoriser le Président à solliciter une subvention de financement à hauteur de 144 000 €uros auprès de l'ADEME et de l'Office de l'Environnement de la Corse.

Accusé de réception en préfecture
02B-200009827-20190613-2019-06-
041-DE
Date de réception préfecture :

Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.5211-1 et L.5711-1
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,
Considérant la nécessité de créer ces deux postes,
Oùie l'exposé de M. François TATTI, Président,

A l'unanimité:

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve le plan de financement afférent à ce projet,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financeurs au meilleur taux,
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

François TATTI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Demande de subvention pour deux postes de chargés de mission EcoScola ET Textiles pour 3 ans

Date de transmission de l'acte : 24/06/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 24/06/2019

Numéro de l'acte : 2019-06-041 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 02B-200009827-20190613-2019-06-041-DE

Date de décision : 13/06/2019

Acte transmis par : Vincent ANDREI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions